

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Ardennes

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

PROCES VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2019

Par suite d'une convocation en date du 26/06/2019, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de M. BIGIARINI Gino, Maire.

Présent(s) : MM : M. BIGIARINI Gino, Maire, DEJARDIN Jean Michel, DIDIERGEORGE Laurent, LABARRE Pascal, FELTIER James.

Mmes : BIANCHETTI Sylvie, DESQUILBET Carmen, RIBEIRO Pierrette, STOFFEL Camille.

Absent(s) : MM : BADRE Olivier, DUMONT Philippe, SOMSON Hervé, Mme JACQUOT Odile.

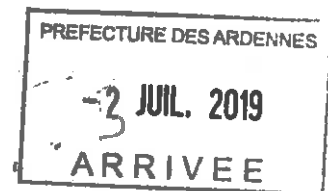
Excusé(s) : M. POIRSON Claude ; Mme BADRE Sylvie.

Nombres de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 26/06/2019

Date d'affichage : 27/06/2019



SOMMAIRE

- Acquisition d'un bien immeuble
- Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 33 et procède à l'appel nominal. Mme STOFFEL Camille est désignée à l'unanimité comme Secrétaire de séance.

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Acquisition d'un bien immeuble

réf : 2019-050

Une réflexion a vu le jour quant à l'éventuelle acquisition de l'ensemble immobilier situé pour partie 6 Place de l'Hôtel de Ville et pour partie 2 bis rue de Trigne et ayant constitué le bar-restaurant la Cigogne et des logements.

Il s'avère que plus aucune activité n'existe dans ces locaux et que les logements ne sont plus loués.

Il s'avère aussi que le propriétaire des murs, la SCI DU PRINTEMPS, situé 7 rue Pasteur, 08800 MONTHERME, dont le gérant est Monsieur Jean-Michel RICHARD, souhaite vendre ce bien immobilier et a fait une proposition écrite à la Commune.

La Commission Travaux s'est rendue sur place avec les actionnaires de la SCI et l'architecte et estime qu'il est judicieux d'acquérir cet immeuble.

La Commission a demandé à M. DENISART d'entreprendre immédiatement les études nécessaires à un projet global d'aménagement de l'accessibilité des services de la Mairie, en tenant compte de ce bâtiment.

Par ailleurs, une estimation a été demandée au Service des Domaines.

Le Conseil municipal décide :

- **d'acquérir l'ensemble immobilier situé 6 Place de l'Hôtel de Ville et 2 bis rue de Trigne ;**
- **d'autoriser le Maire à négocier le prix de ce bien immobilier, au mieux pour la Commune ;**
- **de l'autoriser à effectuer un emprunt bancaire pour la réalisation de l'opération d'acquisition, dans les meilleures conditions ;**
- **de l'autoriser à confier au Cabinet Matières d'Architecture (M. Frédéric DENISART) une étude de faisabilité d'un projet global d'aménagement de l'accessibilité de la Mairie tenant compte de l'acquisition de ce bâtiment.**

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 1)

1 abstention (M. LABARRE Pascal)

Communications diverses :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du fait qu'il va signer un devis concernant la réfection des pierres de la façade de la Mairie qui s'effritent à gauche et à droite de l'escalier.

Mme DESQUILBET fait part d'un souci quant au débardage effectué sur le Chemin du Caboria et qui fait craindre du ruissellement en cas d'orage. Monsieur le Maire demandera au Policier municipal d'aller constater ce qui a été fait à cet endroit ainsi que sur la place de dépôt de la Transemoysienne.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20:22.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Denisart'.